

**Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, session 2022, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES.**

Le président de l'UNIVERSITE PARIS 8,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies de PARIS, CRETEIL et VERSAILLES, au titre de l'année 2022 ;

**DÉCIDE :**

Article 1<sup>er</sup> : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire financier-e et comptable, au titre de l'année 2022, dans les académies de CRETEIL, PARIS et VERSAILLES :

Monsieur MOLARD Pierre, ingénieur d'études de classe normale, président, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Madame DOTTI Carole, agent comptable epscp groupe 1, vice-présidente, Cy Cergy Paris Université, Cergy.

Madame BABSKY Emmanuelle, attachée d'administration de l'état hors classe, experte, Institut national des sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement, Paris.

Madame BAES Christine, ingénieure d'études de classe normale, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris.

Madame BERNARDINI Sylvie, ingénieure d'études de classe normale, Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle, Paris.

Madame CORBIN Marie-Line, ingénieure d'études de classe normale, Université de Paris, Paris.

Madame DE ASSUNCAO Laetitia, ingénieure d'études de classe normale, Sorbonne Université, Paris.

Madame DEMARNE Virginie, ingénieure d'études de classe normale, Université Sorbonne Paris Nord, Villetaneuse.

Monsieur HAMON Guillaume, attaché d'administration de l'état, Muséum national d'histoire naturelle, Paris.

Monsieur JABRI Mehdi, assistant ingénieur, Université Paris 10 Paris Nanterre, Nanterre.

Madame LORENZI Sandie, assistant ingénieure contractuelle, Ecole nationale supérieure d'arts et métiers, Paris.

Madame NGUYEN Catherine, assistante ingénieure, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne.

Monsieur PORTET Emmanuel, secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe exceptionnelle, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines, Versailles.  
Monsieur GERMAIN Yves, administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, suppléant, Sorbonne Université, Paris.  
Monsieur HANGAT Augustin, ingénieur d'études de classe normale, suppléant, Université de Paris, Paris.  
Monsieur OLIVEIRA Anthony, assistant ingénieur, suppléant, Université Paris 8 Vincennes Saint Denis, Saint-Denis.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à *Paris*, le *10/05/22*

Université Paris 8 - Vincennes - Saint-Denis

*F. Housset*  
Pour la Présidente et par Délégation  
La Directrice Générale des Services

Florence HOUSSET